

## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

### MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE (Articles 27, 34, 78 et 79 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 et de l'article 42-2° de l'ordonnance n° 2015-899 du 23/07/2015 relatifs aux marchés publics)

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Commune de la Farlède**

**Correspondant :** Monsieur le Maire

Hôtel de ville - 140, Place de la liberté - BP25

83210 La Farlède

Tel : 04 94 27 85 85

Fax : 04 94 27 85 70

**Objet du marché : ACCORD CADRE MULTI-ATTRIBUTAIRE A MARCHES SUBSEQUENTS : PRESTATIONS DE MAITRISE D'OEUVRE EN INFRASTRUCTURES.**

**Type de marché: Services (Prestations Intellectuelles) Type de procédure : Procédure adaptée**

**Quantité ou étendue globale :** La présente consultation ne comporte pas de lot.

La durée de l'accord-cadre est de quatre ans et prendra effet à compter de sa notification aux titulaires.

La conclusion des marchés subséquents passés sur la base du présent accord-cadre ne peut se faire que pendant la durée de validité de l'accord-cadre.

L'accord-cadre à marchés subséquents est conclu dans la limite, sur la durée totale de l'accord cadre, des montants minimum et maximum suivants :

Montant minimum € HT	50 000 € HT
Montant maximum € HT	200 000 € HT

L'avis concerne la mise en place d'un accord cadre multi attributaire, **jusqu'à trois attributaires maximum**, sous réserve d'un nombre suffisant de candidats et d'offres, qui seront remis en concurrence sur toute sa durée, selon la survenance des besoins.

#### Refus de Variantes.

#### Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Les dépenses seront imputées au budget communal de l'année en cours, section investissement.

Paiement par mandat administratif.

Le paiement des sommes dues interviendra sur présentation d'une facture, selon les modalités et délais définis dans l'accord cadre valant acte d'engagement intégrant cahier de clauses administratives particulières.

Les modalités de financement du marché sont définies au CCAP et s'exécutent conformément aux prescriptions des articles 59 à 61 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et 115 à 131 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Il pourra être prévu le versement d'une avance, sauf en cas de renoncement de la part du titulaire.

Il n'est pas prévu d'appliquer une retenue de garantie.

**Forme juridique** Le candidat est soit un opérateur économique unique pouvant exécuter toutes les prestations, soit un groupement d'opérateurs économiques solidaire ou de préférence conjoint avec solidarité du mandataire.

**Les candidatures et offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.**

**Unité monétaire utilisée, l'euro**

**Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci dessous avec leur pondération :

- Valeur technique de l'offre (60 %)
- Prix des prestations (40%)

L'acheteur public se réserve le droit de négocier avec les opérateurs économiques ayant remis une offre pertinente.

Les sous critères sont précisés dans le règlement de la consultation du dossier de consultation des opérateurs économiques.

**Date limite de réception des offres : Le 03/03/2017 à 12h dernier délai**

**Délai minimum de validité des offres :** 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

**Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :** AC 01-2017/00

**Adresse auprès de laquelle le dossier de consultation des opérateurs économiques peut être obtenu ou demandé :**

Mairie de la Farlède

Service de la Commande Publique

140, place de la liberté-BP25

83210 La Farlède

Tel : 04 94 27 85 87

Mail : marches@lafarlede.fr

Consultable et/ou téléchargeable en ligne sur le profil acheteur du pouvoir adjudicateur : [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr)

**Instance chargée des procédures de recours :**

**Tribunal administratif de Toulon**

5 rue Racine - 83041 Toulon Cedex 9

Tél : 04 94 42 79 30

Courriel : [greffe.ta-toulon@juradm.fr](mailto:greffe.ta-toulon@juradm.fr)

**Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :**

**Greffe du tribunal administratif de Toulon**

5 rue Racine - 83041 Toulon Cedex 9

Tél : 04 94 42 79 30

Courriel : [greffe.ta-toulon@juradm.fr](mailto:greffe.ta-toulon@juradm.fr)

**Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 02/02/2017**